

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 février 2012 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Tom Whitton, Suzette Bigras
Guillaume Bouvrette, Nathalie Chayer, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-02-09.019

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2012, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-02-09.020

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Février – mois du cœur

La Ville de Deux Montagnes affiche son cœur ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes démontre sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de ses concitoyens sachant que les maladies cardiovasculaires sont la cause d'un décès sur trois au Québec ;

CONSIDÉRANT la Fondation des maladies du cœur du Québec comme un organisme bénévole voué à l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) ainsi qu'à la réduction de leur impact ;

CONSIDÉRANT que cette fondation contribue activement à l'avancement de la recherche et sa mise en application, à la promotion de modes de vie sains et à la représentation auprès des instances responsables des politiques de santé ;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes ;

En ma qualité de maire et appuyé par tous les membres du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes ;

JE PROCLAME « FÉVRIER, MOIS DU CŒUR » ET J'ENCOURAGE LES MEMBRES DU CONSEIL ET TOUTE LA POPULATION À « AFFICHER SON CŒUR » en appuyant les projets de financement et de recherche dans le domaine.

2.2 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 30 janvier 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-02-09.021

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Au Diapason	150 \$
Fondation de l'Hôpital St-Eustache /Événement bénéfice	2 000 \$
Festi-Vent sur glace de St-Placide	350 \$
Chambre de commerce et d'industrie St-Eustache /Deux-Montagnes/Ste-Marthe-sur-le-Lac	
Entente de partenariat	6 000 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970, 02.111.00.494 et 02.111.00.311.

ADOPTÉE

2.3 Appui aux initiatives favorisant la persévérance et la réussite scolaire

CONSIDÉRANT que les entreprises de la région auront de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire hypothèque l'avenir des jeunes et privera les employeurs de cette main-œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire doit être considérée comme un enjeu qui concerne tous les acteurs de la région ;

CONSIDÉRANT que les facteurs de risque propre à l'élève ou à son environnement sont scolaires, familiaux et sociaux ;

CONSIDÉRANT que l'environnement de l'élève peut contribuer à annuler ou à atténuer les facteurs de risque et par conséquent augmenter les facteurs de protection ;

CONSIDÉRANT que les aspirations scolaires sont plus élevées chez les garçons de Laurentides qui reconnaissent l'autorité des personnes élues ou de celles qui occupent une fonction importante ;

CONSIDÉRANT que les filles des Laurentides ayant une faible perception de leur habilité cognitive seront moins susceptibles de pratiquer des activités bénévoles ;

CONSIDÉRANT que les jeunes ayant une faible perception de leur habilité cognitive ont une faible estime de soi globale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a déjà engagé des actions en faveur de la réussite éducative et de la qualification professionnelle des jeunes, et qu'elle entend poursuivre et même intensifier son action ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette

Appuyé par madame Suzette Bigras

et unanimement résolu

2012-02-09.022

D'APPUYER l'initiative de faire la promotion de la limitation volontaire des heures de travail des jeunes qui n'ont pas complété leurs études secondaires ;

D'INVITER les employeurs de la région à afficher dans leur entreprise le certificat qui témoigne de leur volonté de soutenir les jeunes dans leurs efforts de persévérance scolaire ;

DE SOUSCRIRE à l'idée d'appuyer d'autres initiatives qui vont dans le sens de favoriser la persévérance et la réussite scolaire.

ADOPTÉE

2.4 Renouvellement à long terme du Programme AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT que partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable ;

CONSIDÉRANT que des ménages de notre municipalité de Deux Montagnes ont des besoins de logements abordables ;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

CONSIDÉRANT que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec ;

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-02-09.023

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2012
- Commission circulation et toponymie du 13 décembre 2011

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h36.
Un citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 19h37.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement d'emprunt n° 1432

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement d'emprunt n° 1432 décrétant un emprunt pour les travaux de corrections du problème de déversement d'eaux usées dans le Lac des Deux-Montagnes.

Ce règlement aura notamment pour objet, suite à l'exigence du MDDEP d'effectuer les travaux en une (1) seule étape, d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 689 000 \$.

5.2 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux d'entretien à l'aréna Olympia

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux d'entretien à l'aréna Olympia, notamment de remplacement des bandes et de réparation de la dalle de béton de la patinoire.

5.3 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection de la toiture et de l'éclairage intérieur de l'usine de filtration

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection de la toiture et de l'éclairage intérieur de l'usine de filtration.

5.4 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour le réaménagement du boulevard des Promenades

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour le réaménagement du boulevard des Promenades.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les travaux de réaménagement et de changement de la géométrie, de réfection de la chaussée, d'installation de feux de circulation synchronisés.

5.5 Adoption – Règlement n° 1450 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1371 afin de supprimer l'obligation de demander des permis pour certains types de travaux

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujettie à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de supprimer l'obligation de demander un permis pour les travaux de déblai et de remblai, d'installation d'une clôture et d'un muret ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-02-09.024

D'ADOPTER, sans changement, le Règlement n° 1450 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1371 afin de supprimer l'obligation de demander des permis pour certains types de travaux*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1453 – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R4-34

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R4-34 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-02-09.025

D'ADOPTER le Premier projet de règlement n° 1453 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R4-34*», tel que déposé.

DE TENIR une assemblée publique de consultation au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

5.7 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet de limiter à 4hrs le stationnement à l'Olympia de Deux-Montagnes et sur la 12^e avenue, entre le boul. du Lac et le Parc Central.

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Janvier 2012

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2012 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	2 460 073,79 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	125 739,35 \$

6.2 Régime de retraite des policiers – Mesure d’allègement

CONSIDÉRANT qu’en juillet 2010, le gouvernement du Québec a adopté une mesure en vue d’atténuer les effets de la crise financière de 2008 à l’égard des régimes de retraite du secteur municipal visant à alléger temporairement la charge financière des villes offrant un régime à prestations déterminées ;

CONSIDÉRANT qu’en raison de cette crise financière, la valeur marchande de l’actif des caisses de retraite a diminué, causant de nouveaux déficits techniques et doit être remboursé par l’employeur sur une période de 15 ans au moyen de cotisations d’équilibre ;

CONSIDÉRANT que la mesure d’allègement temporaire de juillet 2010 a été prolongée jusqu’au 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que la mesure d’allègement pour les policiers permet de répartir la cotisation à 51 900 \$ pour chacune des années 2012 et 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-02-09.026

D’AUTORISER la mesure d’allègement du régime de retraite des policiers lors de l’évaluation actuarielle au 31 décembre 2010, tel que permis en vertu du *Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire*.

ADOPTÉE

7. Greffe

7.1 Règlement d’emprunt n° 1451 - Dépôt du certificat du résultat du registre.

Conformément à l’article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1451.

8. Ressources humaines

8.1 Engagement d'un inspecteur en bâtiments régulier à l'essai au Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et de l'urbanisme, datée du 21 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste vacant ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-02-09.027

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Claude Beaumier au poste d'inspecteur en bâtiment au service de l'urbanisme, et ce, à compter du 6 février 2012, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de personnel temporaire au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, datée du 30 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste vacant suite à un départ pour maladie ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-02-09.028

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Manolo Liboiron à titre d'employé temporaire, au poste de mécanicien temporaire au Service des travaux publics, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721-03-141.

ADOPTÉE

8.3 Engagement de personnel permanent au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, datée du 30 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'employés au service des Travaux publics ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-02-09.029

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Hubert Dumoulin à titre d'employé permanent, au poste de chauffeur de camion et machinerie légère au Service des travaux publics, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721-03-141.

ADOPTÉE

8.4 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 19 janvier 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-02-09.030

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721-03-141.

ADOPTÉE

8.5 Engagement de personnel temporaire au service des Finances – section informatique

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances et trésorière, datée du 7 février 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste vacant suite à un départ pour maladie ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-02-09.031

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Stéphane Cancela, à titre de technicien informatique temporaire, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.135.00.141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-02-09.032

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	810, Rockland	La demande a pour objet de régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge avant de 2,3m au lieu de 6m, tel que prescrit au règlement de zonage n° 1369.
B)	695, Marquette	La demande a pour objet de régulariser l'implantation de la résidence avec une marge arrière de 6,7m au lieu de 7,6m, tel que prescrit au règlement de zonage n° 1369.

ADOPTÉE

9.2 Demande de dérogation mineure – 21, 12^e avenue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété située au 21, 12^e avenue ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-02-09.033

DE REPORTER l'étude de la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété située au 21, 12^e avenue à la prochaine séance ordinaire du conseil, le 8 mars 2012.

ADOPTÉE

9.3 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-02-09.034

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	610-612, ch. d'Oka (Lot 1 606 646)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation par l'ajout d'un avant-toit sur la largeur du bâtiment au-dessus des portes et fenêtres du rez-de-chaussée et par l'ajout sur la mansarde de pesées à l'apparence de lucarnes. Les matériaux et les couleurs existantes sont conservés.
B)	1400, chemin d'Oka (Lot 1 974 504)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation de la façade principale du bâtiment commercial par le remplacement de la porte de garage par l'installation d'une porte d'entrée vitrée et d'une fenêtre. La façade sera recouverte de brique de couleur grise.
C)	128, rue Elm (Lot 1 605 604)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement par l'ajout d'un garage attaché en cour latérale droite de 5,2m de largeur par 6,6m de longueur. Le revêtement extérieur sera en déclin de bois de type CanExel de couleur «crème» et le bardeau d'asphalte de la toiture sera de couleur «rougeâtre»

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Formation d'un comité de sélection pour le contrat de services professionnels d'ingénierie des matériaux sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes (Appel d'offres GT2012-007)

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres pour le contrat de services professionnels d'ingénierie des matériaux sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-02-09.035

DE FORMER un comité de sélection composé de messieurs Jean Langevin, Denis Berthelette et Martin Angers pour l'évaluation des soumissions pour l'appel d'offres de services professionnels d'ingénierie des matériaux sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes (Appel d'offres GT2012-007).

ADOPTÉE

10.2 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un camion cabine multiplace 2012 (appel d'offres GT2012-006)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'un camion cabine multiplace 2012 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 26 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 30 janvier 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-02-09.036

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un camion cabine multiplace 2012 à *Laurentides Ford*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 49 865,81 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-006). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1397.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication de contrat pour les services professionnels pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes (Appel d'offres GT2012-005)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 5 fournisseurs pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 26 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 4 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-02-09.037

D'ACCORDER le contrat pour les services professionnels pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes à *Saxenen Services Environnementaux inc.*, plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la somme de 24 719,60 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-005). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.00.499.

ADOPTÉE

10.4 Présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour la construction de services municipaux et fondation d'une rue sur le lot 1 973 850 (arrière du Guzzo)

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Services techniques et de l'urbanisme, monsieur Martin Angers, daté du 21 janvier 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-02-09.038

D'AUTORISER *BSA Groupe conseil* à déposer auprès du MDDEP les plans pour le projet de construction de services municipaux et de fondation de rue sur le lot 1 973 850 par *Gestion Benoit Dumoulin inc.*, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEP et accepte de reprendre les services municipaux à la fin des travaux, conformément à l'entente avec le promoteur.

ADOPTÉE

10.5 Adjudication du contrat pour la fourniture de soude caustique pour l'usine de filtration, pour l'année 2012

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 31 janvier 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-02-09.039

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de soude caustique 50% pour l'usine de filtration à Produits chimiques CCC pour la somme de 0,75 \$/kg pour les barils de 225l et de 0,64/kg pour le produit en vrac.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Versement d'aide financière – Athlètes de performances

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-02-09.040

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à chacune des personnes suivantes, pour leur participation aux compétitions régionales et provinciales :

- Hugo Marier
- Marie-Soleil Paquet
- Andrée-Anne Clermont
- Thalia Sacchitelle
- Anne Pelland

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront financées par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.2 Versement d'aide financière – Évènement spécial

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-02-09.041 D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ aux Panthères de Deux-Montagnes, hockey Bantam CC, pour leur participation au Tournoi international U15 de Strasbourg en Europe.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront financées par le poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

12. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 19h55.
Deux citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h11.

13. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-02-09.042 DE LEVER la présente séance à 20h11

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier